



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 06.03.2009 L'an deux mille neuf et le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr BOUDES, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents: Mr DELPOUX, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs RASKOPF, DELBES, Mme RAHOU.

N° 09/39 **Secrétaire** : Mme BORIES.
Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2008 du budget du service de l'assainissement se décomposent ainsi :

Section d'investissement	
Résultat reporté 2007	+ 180 611,45 €
Résultat de l'exercice 2008	+135 584,73 €
Résultat de clôture	+ 316 196,18 €
Solde des restes à réaliser	- 453 793,80 €
Excédent d'investissement	- 137 597,62 €
Section d'exploitation	
Résultat reporté 2007	+ 355 834,74 €
Résultat de l'exercice 2008	+ 201 222,23 €
Résultat de clôture	+ 557 056,97 €

Adopté à l'unanimité

Au vu des résultats, il est proposé d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation, soit 137 597,62 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de clôture de la section d'exploitation, soit 419 459,35 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

DIT que cette somme sera reprise au budget primitif 2009 à l'article 1068 "autres réserves" de la section d'investissement.

DIT que le déficit d'investissement, soit 137 597,62 € sera repris au budget primitif 2009.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,